



## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2023

Convocation : 1<sup>er</sup> février 2023

Affichage : 10 février 2021

Étaient présents : Jean-Luc Point, Gérard Collet, Françoise Thomas-Collet, Christian Bory, Alain Servaes, Roger Boismureau, Dominique Martinet, Joëlle Charieau et Laetitia Poulter.

Secrétaire de séance : Gérard Collet.

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2022**

Le PV est adopté à l'unanimité

### **Plan communal de sauvegarde**

Un exemplaire du plan communal de sauvegarde a été déposé en préfecture en mars 2018.

Sur demande de la préfecture, il doit être actualisé.

Le maire propose la création d'un groupe de travail qui sera chargé d'examiner les modifications et/ou les mises à jour à apporter.

Sont candidats pour participer à ce groupe de travail : Mmes D. Martinet, F. Thomas Collet, Joëlle Charieau et Mrs J.L Point, G. Collet, R. Boismureau, D. Charieau

A l'unanimité, le conseil accepte la proposition du maire.

### **Vote du ¼ des crédits d'investissement ouverts en 2022**

En début d'année et en attendant le vote du budget, on peut affecter une somme pour financer d'éventuels investissements urgents.

Cette somme ne doit pas être supérieure au ¼ des crédits d'investissement ouverts l'année précédente.

- Crédits ouverts en 2022 : 201 829 €
- ¼ des crédits : 50 457 €

A l'unanimité les élus valident l'inscription d'une somme de 50 457 € en crédits d'investissement en attendant le vote du budget primitif 2023.

### **Dissolution du Syndicat des pompes funèbres d'Alloinay**

Ce syndicat intercommunal auquel Loubillé adhère n'a plus aucune activité. Le président propose aux communes membres de le dissoudre.

Cette dissolution doit être entérinée par l'ensemble des communes membres.

A l'unanimité, le conseil municipal vote pour la dissolution du Syndicat.

### **Modification des statuts d'ID79.**

Après avoir entendu le maire, à l'unanimité, les élus émettent un avis favorable à la modification des statuts d'ID 79.

### **Contrat d'entretien des points de défense incendie avec le syndicat 4B**

Le contrat d'entretien des 9 poteaux de défense incendie signé avec la SAUR est échu.

Le syndicat 4B assurant dorénavant la distribution de l'eau sur toute la commune, il a été sollicité pour l'entretien des poteaux.

Après avoir entendu le maire, à l'unanimité les élus acceptent la proposition du Syndicat 4 B qui facturera sa prestation 30 € TTC/an et par poteau.

La maintenance des 2 citernes souples de 120 m<sup>3</sup>, de la réserve à ciel ouvert de Potonnier et celle fermée de la Rochonnière est assurée directement par la commune.

### **Subvention aux associations communales**

Depuis de nombreuses années, la commune verse automatiquement et sans justificatif, une subvention forfaitaire de fonctionnement annuelle aux associations de Loubillé.

Cette manière de procéder n'est pas conforme aux textes réglementaires en vigueur.

Après un large échange de vues, à l'unanimité, les élus décident :

- Dorénavant, les associations devront faire une demande de subvention et la justifier.
- Elles devront fournir leur bilan de l'année écoulée.
- Elles devront informer le maire de la date de leur prochaine assemblée générale.

Un courrier sera adressé aux président(e)s pour les informer de la décision du conseil.

### **Prolongation du contrat CUI**

Le contrat signé avec Pôle Emploi dans le cadre des CUI sera échu le 28 février 2024.

En cas de reconduction pour 1 an, le contrat PEC actuellement en cours se terminera le 6 mars 2024.

Pour éviter toute difficulté, le maire propose de signer avec Pôle Emploi, la prolongation du contrat CUI jusqu'au 6 mars 2024.

A l'unanimité, les élus valident cette proposition.

### **Avenant à la convention de mise à disposition de personnel intérimaire avec le CDG 79**

Lorsque le CDG met à disposition d'une commune du personnel intérimaire, il facture des frais de gestion.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, ces frais de gestion seront facturés 4,5 % des salaires brut versés.

A l'unanimité, les élus autorisent le maire à signer l'avenant proposé par le CDG 79.

### **Création d'un groupe de travail « petite enfance » auprès de la communauté de communes, secteur Chef-Boutonne Sauzé-Vaussais**

Afin de mieux prendre en compte toutes les problématiques liées à la petite enfance (mode d'accueil, soutien à la parentalité, sociabilisation des enfants, attractivité du territoire), la communauté de communes propose la création de 4 groupes de travail répartis sur son territoire.

Un de ces groupes, qui comprendra des élus et habitants, couvrira le secteur Chef Boutonne / Sauzé-Vaussais.

En réponse à l'appel du maire, Laetitia Poulhier se porte volontaire pour participer aux travaux du groupe Chef/Sauzé.

### **Travaux des commissions**

Les membres de la commission Action sociale qui ont pris en charge le dossier relatif au remplacement des jeux pour enfants dans le square Simone Veil, commentent leur action.

3 fournisseurs ont été contactés et rencontrés.

La décision finale sera prise courant mars et le montant du devis accepté, sera inscrit au budget primitif 2023.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30.

*Le secrétaire de séance*